

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2011

L'an deux mille onze le 26 septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Geniès Bellevue s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Emile CABROL, Maire.

**Etaient présents** : Mesdames GENAILLE, LAPORTE, MELCHIOR, MONNEREAU, REGIS, ROCA, Messieurs ANDREU, DAVID, FÉDOU, FOURNIER, GUSTAVE, IZART, MAZEAU, MEDINA, OTAL, VALLARD.

**Etaient absents et représentés**: Ont donné pouvoir : Mme CHÊNE à Mr GUSTAVE, Mr MALET à Mr MAZEAU.

Madame GENAILLE donne lecture du compte rendu de la séance du 27 juin 2011; ce compte rendu est adopté à l'unanimité.

Monsieur FÉDOU est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose l'ordre du jour suivant :

- Présentation de la réforme de la fiscalité de l'urbanisme
- Utilisation de l'application extranet-carrières du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale
- Fixation de tarifs de droit de place
- Virement de crédits
- Renouvellement et création de postes
- Rapport sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets (DECOSSET)
- Travaux de rénovation du gymnase
- Stationnement Rue Principale
- Demandes de subventions
- Questions diverses

### 1/ PRESENTATION DE LA REFORME DE LA FISCALITE DE L'URBANISME

Monsieur Mazeau présente la réforme de la fiscalité de l'urbanisme introduite par la loi de finance rectificative du 29 décembre 2010.

Deux nouvelles participations sont créées : la taxe d'aménagement (TA) et le versement pour sous-densité (VSD).

**La taxe d'aménagement** : Elle se substitue à la taxe locale d'équipement (TLE), à la taxe départementale pour le financement des conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (TDCAUE) et à la participation pour le plan d'aménagement d'ensemble (PAE).

Instituée de plein droit dans les communes dotées d'un PLU, elle est établie sur la construction, la reconstruction, l'agrandissement de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme.

Son assiette sera constituée par la valeur, déterminée forfaitairement par m<sup>2</sup> (660€ en province) de « la surface de construction utile » (en remplacement de la SHON).

Le taux de la taxe est fixé par le Conseil Municipal entre 1 et 5%.

Cependant, une commune pourra pratiquer des taux différents par secteur de son territoire pour tenir compte du coût réel de l'urbanisation. Ce taux pourra aller jusqu'à 20% par délibération motivée (dans ce cas la participation pour raccordement à l'égout ne s'appliquera pas).

Mode de calcul de la taxe : Assiette x Valeur forfaitaire x Taux

Des exonérations existent : elles sont de droit ou facultatives, totales ou partielles.

**Le versement pour sous densité :**

Réservé aux zones U et AU du PLU, le VSD est un outil destiné à permettre une utilisation plus économe de l'espace et à lutter contre l'étalement urbain. Il offre la possibilité d'instaurer un « seuil minimal de densité ». En deçà de ce seuil, les constructions donneront lieu au versement du VSD.

Ces nouvelles mesures seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> mars 2012.

Les communes doivent prendre les délibérations nécessaires avant le 30 novembre 2011, notamment pour fixer le taux de la TA.

Il est précisé que jusqu'au 31 décembre 2014, la participation pour raccordement à l'égout (PRE) continuera à s'appliquer en plus de la taxe d'aménagement. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, elle disparaîtra, ce qui provoquera une diminution des recettes du service assainissement.

<b>2/ UTILISATION DE L'APPLICATION EXTRANET-CARRIERES DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE</b>
---

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale s'est doté dans le cadre de ses missions d'un extranet à destination des collectivités qui lui sont affiliées.

Ce service s'adosse au progiciel de gestion des ressources humaines utilisé par le CDG pour gérer les carrières des agents territoriaux. A terme, il permettra également de préparer les dossiers et arrêtés de manière dématérialisée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention d'accès à ce service.

<b>3/ FIXATION DE TARIFS DE DROIT DE PLACE</b>
--

Monsieur MAZEAU rappelle que des tarifs de droits de place sur le domaine public communal sont actuellement en vigueur, mais qu'ils ne prévoient pas le cas des installations fixes de type « cabane » pour la vente de plats à emporter.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, fixe un tarif mensuel de 60 euros pour les installations jusqu'à 15 m<sup>2</sup>.

<b>4/ VIREMENT DE CREDITS</b>
-------------------------------

**Budget communal :**

Les crédits inscrits au chapitre « charges de personnel » seront insuffisants pour finir l'année. Il conviendra d'abonder certains comptes en inscrivant en nouvelles recettes des compléments de dotations perçues en plus.

**Budget du Service assainissement :**

Les crédits inscrits en dépenses d'électricité ont déjà été consommés en totalité.

Il sera possible d'utiliser des crédits inemployés au compte « entretien et réparation » et d'inscrire en nouvelles recettes les cinq participations au raccordement à l'égout du Hameau des Bordettes, soit 4 500 €.

## **5/ RENOUELEMENT ET CREATION DE POSTES**

Renouvellement pour 6 mois du poste d'Adjoint Technique pour la cantine.  
Création d'un poste occasionnel à temps non complet 20 heures hebdomadaires pour 6 mois pour seconder la responsable de la Médiathèque.

Accord unanime du Conseil Municipal.

## **6/ RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ELIMINATION DES DECHETS (DECOSET)**

Mr MAZEAU présente une synthèse du rapport d'activité 2010 de DECOSET.

**DECOSET (Déchetteries COLlectes SElectives Traitements)** est un syndicat mixte composé uniquement d'EPCI.

En 2010 le périmètre de DECOSET recouvre 162 communes pour une population de 893 933 habitants.

DECOSET se décline en 2 zones:

- la ZONE A (dite historique) est composée de l'Unité de Valorisation Energétique et du centre de tri de Bessières, de 13 déchetteries, de 4 centres de transfert, et d'une plate-forme de compostage.
- la ZONE B est composée de l'unité de cogénération électricité-chaleur (CVDU) de Toulouse.

INDICATEURS TECHNIQUES 2010 :

- Apport volontaire: quantités collectées 10 632 T
- Déchetteries (13): quantités reçues 60 219 T pour une fréquentation de 682100.

Bilan du gisement produit par DECOSET en Zone A: 233 337 T

Bilan du gisement produit par DECOSET en Zone B: 167 988 T (villes de Toulouse, Blagnac, Cugnaux et Villeneuve).

INDICATEURS FINANCIERS 2010 : Montant annuel hors TVA

Section FONCTIONNEMENT: **44 824 558 €**

Section INVESTISSEMENT : **455 869 €**

## **7/ TRAVAUX DE RENOVATION DU GYMNASE**

Monsieur VALLARD explique que les travaux ont débuté le 20 septembre, par l'aménagement du fond du terrain de foot et le déplacement des buts. L'alimentation électrique doit être modifiée pour séparer l'alimentation du gymnase de celle des bâtiments et terrains communaux.. L'électricien a informé la mairie que l'alimentation existante n'est plus aux normes. Une armoire de distribution doit être installée, non prévue au devis initial. Mr Gagno, l'architecte, a demandé que le devis soit transmis à la CCCB.

Monsieur ANDREU soulève la question du réglage des éclairages du terrain de foot qui n'a pas été prévu dans les travaux.

## **8/ STATIONNEMENT RUE PRINCIPALE**

Suite à des réunions avec les riverains et les commerçants, la décision de mettre la rue Principale en zone bleue a été différée.

## 9/ DEMANDES DE SUBVENTIONS

Les dossiers de demandes de subventions suivants seront déposés auprès du Conseil Général :

- achat de deux ordinateurs pour les écoles pour 1 556 € HT
- Aménagement intérieur de la salle de cinéma dans le cadre de la numérisation environ 10 000 € HT
- Création d'un trottoir pour accès à l'abribus sur la RD61 (face à la rue Victor Hugo) pour 8 951 € HT.

## 10/ QUESTIONS DIVERSES

### Station d'épuration

Monsieur CABROL informe le Conseil que la SAUR a repris contact avec la mairie afin de solutionner le problème récurrent du dysfonctionnement des aérateurs.

### Transports scolaires

Suite aux modifications effectuées par le Conseil Général confiant le ramassage scolaire à des sociétés privées, la commission transport est intervenue auprès du SITPRT afin que les collégiens de St Genies, ayant une rentrée ou sortie décalée, puissent prendre la ligne régulière Tisséo gratuitement.

### Rentrée scolaire

Monsieur GUSTAVE rend compte de la rentrée scolaire. Les effectifs sont stables. Deux nouvelles directrices ont été nommées, Mme CHÉRIGIÉ à l'école élémentaire et Mme ROUSSEAU à l'école maternelle.

### Forum des associations et fête locale

Monsieur VALLARD explique que le forum s'est déroulé le samedi 3 septembre dans une bonne ambiance. Cependant, beaucoup d'associations se sont plaintes de la date trop avancée, la rentrée scolaire n'ayant pas encore eu lieu. Les enfants n'avaient pas leur emploi du temps et il était difficile de s'inscrire à une activité.

En 2012, il ne sera pas envisageable de le programmer le premier samedi du mois qui tombe le 1<sup>er</sup> septembre. Le 8 septembre il serait en même temps que la Fête Locale. Une solution devra être trouvée pour que les deux évènements puissent se dérouler en même temps (nouveau gymnase, maison des associations...).

En ce qui concerne la fête locale, Monsieur FOURNIER regrette que la fréquentation au repas ait été inférieure aux autres années. Sinon la fête s'est bien passée et le feu d'artifice a été très apprécié. Il fait remonter des demandes de déplacement de la fête au centre du village.

Monsieur VALLARD informe le Conseil que Mlle India LE JEUNE, habitante de St Genies est devenue championne d'Europe de Savate, lors des championnats d'Europe qui se sont déroulés en Italie les 16 et 17 septembre. Cette jeune femme essaie de concilier sa carrière de sportive de haut niveau (deux entraînements par jour) avec son travail d'infirmière de nuit en intérim. Elle recherche des sponsors afin de l'aider à poursuivre sa carrière.

Le Conseil Municipal par 18 voix pour et une abstention (Mr OTAL) décide de lui verser une aide financière de 500 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.